

**CONSEIL GÉNÉRAL DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Débats et**

**Documents techniques**

**GENERAL FISHERIES COUNCIL FOR THE MEDITERRANEAN**

**Proceedings and  
Technical papers**

**No 1**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS**

**ROME - DEC. 1952**

CONSEIL GÉNÉRAL DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE  
GENERAL FISHERIES COUNCIL FOR THE MEDITERRANEAN

PAYS MEMBRES  
(au 31 décembre 1953)

Egypte  
Espagne <sup>1</sup>  
France  
Grèce  
Israël  
Italie  
Monaco <sup>2</sup>  
Royaume-Uni  
Tunisie <sup>2</sup>  
Yougoslavie

MEMBER COUNTRIES  
(as of 31 December 1953)

Egypt  
France  
Greece  
Israel  
Italy  
Monaco <sup>2</sup>  
Spain <sup>1</sup>  
Tunisia <sup>2</sup>  
United Kingdom  
Yugoslavia

<sup>1</sup> L'Espagne est devenue membre du CGPM le 19 oct. 1953  
Spain became a member of GFCM on 19 Oct. 1953.

<sup>2</sup> L'admission de Monaco et de la Tunisie a été décidée par la 7<sup>ème</sup> Session de la Conférence de la FAO (Rome, nov. 1953).

The admission of Monaco and Tunisia was decided at the 7th Session of the FAO Conference (Rome, Nov. 1953).

Secrétaire } M. J. Girard, Fonctionnaire régional, Division des Pêches  
Secretary } Regional Officer, Fisheries Division

FAO, Viale delle Terme di Caracalla, Rome

## AVANT-PROPOS

Le présent fascicule est divisé en deux parties:

*La première partie* contient le résumé des débats de la réunion inaugurale tenue à Rhodes (Grèce) du 21 au 24 juillet 1952.

*La deuxième partie* réunit quelques documents techniques préparés à la demande du Comité exécutif par diverses personnalités.

## FOREWORD

The present document is divided into two parts:

*The first part* includes the summary record of the inaugural meeting held at Rhodes, Greece, 21-24 July 1952.

*The second part* comprises several technical papers prepared by various experts at the request of the Executive Committee.

**1<sup>ère</sup> Partie -- DÉBATS**

**1<sup>st</sup> Part — PROCEEDINGS**

	<i>Pages</i>
Résumé des travaux . . . . .	2
Summary account of proceedings . . . . .	2
Ordre du jour . . . . .	5
Agenda . . . . .	5
Compte rendu résumé des débats . . . . .	6
Summary record of proceedings . . . . .	6
Annexes . . . . .	18
Annexes . . . . .	18
Liste des participants . . . . .	31
List of participants. . . . .	31
Liste des documents mis en circulation avant et pendant la réunion . . . . .	32
List of papers issued for and during the meeting . . . . .	32

CONSEIL GÉNÉRAL DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE

1ère Réunion  
Rhodes, 21-24 juillet 1952

*Résumé des travaux*

I. Le Conseil général des pêches pour la Méditerranée a tenu sa première réunion à Rhodes (Grèce), du 21 au 24 juillet 1952.

II. Au cours de la séance d'ouverture, Son Excellence M. Zighdis, Ministre de l'Industrie de Grèce, a prononcé une allocution de bienvenue et le Dr Finn, Directeur de la Division des Pêches de la FAO, a pris la parole au nom de M. Norris E. Dodd, Directeur général de cette Organisation.

III. Les délégués de la France, de la Grèce, d'Israël, de l'Italie et du Royaume-Uni, et des observateurs de la Principauté de Monaco, de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil international pour l'exploration de la mer et de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée ont participé à la réunion.

IV. M. Zighdis, Ministre de l'Industrie, a été élu Président de la réunion et M. J. Le Gall (France) a assuré la vice-présidence.

V. Le Conseil a discuté en détail son organisation intérieure et les principales décisions prises ont été les suivantes:

— un Comité exécutif composé du Président et des deux Vice-Présidents du Conseil sera chargé d'expédier les affaires du Conseil dans l'intervalle des sessions;

— ce Comité exécutif fera fonction de comité de rédaction;

— le document de travail CGPM/6 (Projet de règlement intérieur du Conseil) a été adopté sous réserve de quelques modifications de détails;

— trois comités techniques ont été créés:  
Comité de l'exploration;  
Comité de la production;  
Comité de l'utilisation.

Les présidents de ces trois comités sont respectivement le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil. Les membres de ces comités seront nom-

GENERAL FISHERIES COUNCIL  
FOR THE MEDITERRANEAN

1st Meeting  
Rhodes, 21-24 July 1952

*Summary account of the proceedings*

I. The first meeting of the General Fisheries Council for the Mediterranean was held at Rhodes, Greece, 21-24 July 1952.

II. The meeting opened with an address of H. E. the Greek Minister of Industry, Mr. Zighdis, and from Dr. Finn, Director of the Fisheries Division of FAO, on behalf of Mr. Norris E. Dodd, Director-General of this Organization.

III. The meeting was attended by delegates from France, Greece, Israel, Italy, the United Kingdom, and observers from Monaco, the United Nations, the International Council for the Exploration of the Sea and the International Commission for the Scientific Exploration of the Mediterranean Sea.

IV. H. E. Mr. Zighdis, Minister of Industry, was elected chairman of the meeting, and Mr. Jean Le Gall (France), vice-chairman.

V. The Council discussed widely its internal organization. The main decisions which were taken are the following:

— An Executive Committee composed of the chairman assisted by the two vice-chairmen of the Council is to carry on the business of the Council in the interval of its sessions.

— The Executive Committee will also act as drafting committee.

— Working paper CGPM/6 on Rules of Procedure of the Council has been adopted with minor changes.

— Three technical committees have been created:  
Committee on Exploration;  
Committee on Production;  
Committee on Utilization.

The members of these committees are to be appointed by the interested countries and a motion has been adopted in order that these appointments

més par les pays intéressés et une motion a été adoptée tendant à ce que ces nominations soient faites le plus tôt possible;

— des groupes de travail seront créés dans chaque pays pour l'étude de questions particulières.

VI. Le budget proposé pour 1952 et 1953 a donné lieu à peu de discussions étant donné la difficulté de faire des prévisions dans l'état actuel des choses.

VII. Il a été décidé que le programme de travail devrait comprendre:

1. exploration de nouveaux fonds de pêche;
2. recherches sur les thonidés et les clupéidés (nouveaux engins et méthodes de pêche);
3. étude des facteurs nuisant à la pêche (question de la protection et de l'entretien des bateaux et engins, pollution des eaux);
4. problèmes biologiques relatifs à l'usage des diverses méthodes de pêche, dépeuplement des fonds, repeuplement;
5. maladies professionnelles et hygiène des pêcheurs;
6. établissement de statistiques et collection d'informations utilisables par les biologistes et les techniciens, normalisation des termes;
7. formation professionnelle dans le cadre indiqué par le document de travail CGPM/7 (centres de perfectionnement semblables à ceux qui ont déjà été organisés en Thaïlande, en Indonésie et en Amérique latine).

Il a, par ailleurs, été décidé que le Conseil orienterait ses travaux dans une direction essentiellement pratique et qu'il coopérerait avec les autres organisations internationales ou nationales s'occupant de questions relatives à l'océanographie et à la limnologie et, en particulier, avec la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée.

Enfin, la motion suivante a été adoptée:

« Le Conseil, après avoir considéré les différents facteurs limitant le développement des pêches dans la région méditerranéenne, estime que, parmi ceux-ci, l'un des plus importants est le manque de personnel entraîné et qualifié; il recommande par conséquent au Directeur général de considérer la possibilité d'établir dans des endroits convenablement choisis de la région méditerranéenne des centres de perfectionnement de courte durée. Le Conseil sera heureux de donner les avis et conseils qui pourront faciliter cette réalisation ».

VIII. Bureau du Conseil:  
ont été élus:

Président:	M. LE GALL (France);
1er Vice-Président:	M. SERBÉTIS (Grèce);
2ème Vice-Président:	M. ŠOLJAN (Yougoslavie).

M. Le Gall sera président du Comité technique de l'exploration et assurera, à ce titre, la liaison

may be made as soon as possible. The chairmen of the three committees are respectively the chairman and the two vice-chairmen of the Council.

— Working groups are to be created in each country for the study of specific questions.

VI. The budget proposed for 1952 and 1953 did not give way to discussion due to the difficulties of making provisions at present.

VII. It was agreed that the program of work of the Council should include:

1. exploration of new fishing grounds;
2. research on tuna and sardines (new gear and methods);
3. factors hampering fisheries (problem of maintenance of boats and gear, pollution of waters);
4. biology problems related to different gears and fishing methods - over-fishing, natural restocking;
5. professional diseases and hygiene of fishermen;
6. establishment of statistics and collection of information usable for biologists and technicians, standardization of terms;
7. vocational training along the lines indicated in working paper CGPM/7 (Training centers similar to those which have already taken place in Thailand, Indonesia and Latin America).

Moreover, it has been decided that the Council would devote itself to essentially practical activities and co-operate with the other international or national organizations dealing with oceanographic and limnologic problems and, particularly, with the International Commission for the Scientific Exploration of the Mediterranean Sea.

Lastly, the following motion was adopted:

“ The Council, after considering the various factors impeding the development of fisheries in the Mediterranean region, considers that the most important of them is a lack of trained and qualified personnel; it therefore recommends that the Director-General of the Organization consider the possibility of opening centers for short-term training at strategic points in the Mediterranean area. The Council will be pleased to give such advice as may help to promote this development. ”

VIII. Officers of the Council:

Were elected:

Chairman:	Mr. LE GALL (France);
1st Vice-Chairman:	Mr. SERBÉTIS (Greece);
2nd Vice-Chairman:	Mr. ŠOLJAN (Yugoslavia)

Mr. Le Gall will be chairman of the Technical Committee for Exploration and will assure proper

avec la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée. M. Šoljan a été nommé Président du Comité de la production et M. Serbétis, Président du Comité de l'utilisation.

IX. La Principauté de Monaco a manifesté officiellement son désir de devenir membre du Conseil.

Il a été décidé à l'unanimité de transmettre cette requête à la FAO.

X. Prochaine réunion:

La prochaine réunion aura lieu en 1953 en Italie. La date exacte sera fixée par le Comité exécutif.

liaison with the International Commission for the Exploration of the Mediterranean. Mr. Šoljan will be chairman of the Committee on Production, and Mr. Serbétis will be chairman of the Committee on Utilization.

IX. The Principality of Monaco has officially asked to become a member of the Council. Unanimously, the Council has decided to transmit this request to FAO.

X. Next meeting:

It will be held in 1953 in Italy. The exact date will be determined by the Executive Committee.

## ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue par le Représentant du Gouvernement hellénique.
2. Ouverture officielle de la réunion par le représentant du Directeur général de la FAO.
3. Déclarations par les diverses délégations.
4. Adoption d'un règlement pour la conduite des débats de la réunion.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Nomination de comités au sein de la réunion.
7. Organisation du Conseil.
8. Règlement intérieur du Conseil.
9. Programme de travail.
10. Budget.
11. Election du Président et des Vice-Présidents.
12. Affaires diverses.

## AGENDA

1. Address of welcome by the representative of the Greek Government.
2. Formal opening of the meeting by the representative of the Director-General of FAO.
3. Statements by Delegations.
4. Adoption of rules for conduct of the meeting.
5. Adoption of the agenda.
6. Appointment of committees of the meeting.
7. Organization of the Council.
8. Rules of procedure of the Council.
9. Program of Work.
10. Budget.
11. Election of the Chairman and Vice-Chairmen.
12. Other business.



## COMPTE RENDU RÉSUMÉ DES DÉBATS

*Séance du 21 juillet 1952*

La Séance est ouverte à 9 heures 30 par S. E. le Ministre de l'Industrie qui prononce une allocution d'ouverture. (Annexe 1).

Le Dr Finn, Directeur de la Division des Pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, prend ensuite la parole au nom du Directeur général de la FAO (Annexe 2).

Sur proposition du Dr Finn un télégramme est adressé au Roi des Hellènes pour lui témoigner la gratitude du Conseil et le remercier de l'accueil fait à cette première réunion. (Annexe 3). Le Gouverneur général du Dodécanèse n'ayant pu, pour raison de santé, assister à la réunion ainsi qu'il en avait le désir, le Dr Finn demande que des souhaits de prompt rétablissement lui soient adressés au nom du Conseil.

Monsieur l'Ambassadeur Sola, Délégué de l'Italie, après avoir remercié le Gouvernement hellénique de l'hospitalité donnée au Conseil, propose que Monsieur Zighdis, Ministre de l'Industrie, soit élu Président de la réunion.

Monsieur Serbétis, Délégué de la Grèce, approuve cette proposition et suggère que Monsieur Le Gall soit choisi comme Vice-Président.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président propose de passer à l'examen du point 3 de l'ordre du jour: « Déclaration par les diverses délégations ».

La parole est tout d'abord donnée à la délégation hellénique et Monsieur Serbétis présente un exposé concernant la situation des pêches en Grèce. (Annexe 4).

La parole est ensuite donnée à Monsieur Le Gall, Chef de la délégation française, qui prend successivement la parole à titre de Représentant du Conseil international pour l'exploration de la mer, de Représentant de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée et de Délégué français. (Annexes 5, 6, 7).

Le Président appelé par d'autres devoirs, quitte le fauteuil et Monsieur Le Gall, Vice-Président, lui succède.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Tonko Šoljan, Délégué de la Yougoslavie, qui fait une déclaration au nom de son Gouvernement (Annexe 8).

## SUMMARY RECORD OF PROCEEDINGS

*Meeting of 21 July 1952*

The Meeting was opened at 9.30 a.m. by H. E. the Minister for Industry who gave an opening address. (Annex 1).

Dr. Finn, Director, Fisheries Division, FAO, made a statement on behalf of the Director-General of FAO. (Annex 2).

On the suggestion of Dr. Finn a telegram was sent to the King of Greece, expressing the Council's gratitude for the welcome extended to this first session (Annex 3). The Governor-General of the Dodecanese not having been able for reasons of health to attend, as he had wished, Dr. Finn requested that the Council's good wishes for a speedy recovery be addressed to that gentleman.

Ambassador Sola (Italy), after having thanked the Greek Government for the hospitality extended to the Council, proposed that Mr. Zighdis, Minister for Industry, be elected Chairman of the session.

Mr. Serbétis (Greece) supported that proposal and suggested that Mr. Le Gall be elected Vice-Chairman.

These proposals were adopted unanimously.

The Chairman proposed that item 3 of the Agenda "Statements by Delegations" be taken up.

The Greek Delegation was called upon and Mr. Serbétis made a statement on the Greek fisheries situation. (Annex 4).

Mr. Le Gall (France) spoke first as representative of the International Council for the Exploration of the Sea, then as representative of the International Commission for Scientific Exploration of the Mediterranean Sea, and lastly as the delegate of France. (Annexes 5, 6, 7).

The Chairman, called away by other duties, vacated the chair which was taken by Mr. Le Gall, Vice-Chairman.

The floor was then given to Mr. Tonko Šoljan (Yugoslavia) who made a declaration on behalf of his Government. (Annex 8).

Monsieur Abraham Liveran, Délégué d'Israël, après avoir remercié le Gouvernement hellénique, insiste à son tour sur l'intérêt que présenteront les travaux du Conseil, en particulier pour l'Etat d'Israël qui, par suite de l'accroissement important de sa population, éprouve peut-être plus que tout autre des difficultés pour faire face à ses besoins alimentaires. Grâce à la FAO, qui a déjà aidé l'Etat d'Israël, des échanges fructueux pourront avoir lieu entre les différents pays et Israël espère pouvoir, dans les années à venir, mettre à la disposition des divers états membres le résultat de ses recherches.

Monsieur Egan, Représentant du Royaume-Uni, prend ensuite la parole. Il indique que le Conseil devra adopter un programme éminemment pratique. Toute recherche académique doit, selon lui, être écartée, et seules doivent être retenues pour le Conseil les activités devant permettre d'accroître rapidement les quantités de nourriture dont les populations méditerranéennes ont besoin.

Monsieur Solamito, Observateur de la Principauté de Monaco, après avoir exprimé ses remerciements pour avoir été invité à la réunion, souligne lui aussi l'intérêt des travaux du Conseil. Se référant à l'article VIII, parag. 2 de l'Accord en date du 24 septembre 1949, il informe l'Assemblée que la Principauté de Monaco a le désir d'être admise au Conseil en qualité de membre. Le Président sollicite l'avis des diverses délégations. Il est décidé à l'unanimité que l'acte de candidature de Monaco sera transmis avec avis favorable à la FAO afin d'être soumis à la prochaine réunion de la Conférence.

Monsieur Solamito remet à cet effet une lettre sollicitant l'admission de la Principauté de Monaco comme membre du Conseil entre les mains du Président.

La parole est ensuite donnée à Monsieur l'Ambassadeur Sola qui fait une déclaration au nom de la délégation italienne. (Annexe 9).

Le Président propose ensuite l'examen du point 4 de l'ordre du jour « Adoption d'un règlement intérieur pour la conduite des débats de la réunion ».

Le règlement proposé par le secrétariat est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen du point 5 de l'ordre du jour « Adoption de l'ordre du jour ».

L'ordre du jour proposé est adopté sous réserve que l'élection du Président et des deux Vice-Présidents du Conseil général des pêches pour la Méditerranée ait lieu en fin de session.

Le point 7 de l'ordre du jour « Nomination de comités au sein de la réunion » est mis en discussion.

Sur proposition de la Grèce approuvée par l'Italie il est décidé qu'il sera créé un Comité de rédaction composé de M. Le Gall, Président de séance, assis-

Mr. Liveran (Israel), after thanking the Greek Government, in turn emphasized the importance of the Council's activities, especially for Israel which, in view of the substantial increase in its population, was perhaps encountering more difficulties than any other country in meeting food needs. Fruitful exchanges could take place with the various countries through FAO, which had already assisted Israel, and the latter hoped in the coming years to be able to put the results of its research at the disposal of Member States.

Mr. Egan (United Kingdom) took the floor. He felt that the Council should adopt a highly practical program. Academic research should be omitted and only such activities retained as would promote rapid increase in the amount of food available to meet the needs of the Mediterranean peoples.

Mr. Solamito (Principality of Monaco, Observer), after expressing thanks for the invitation to attend, emphasized the importance of the Council's work. He referred to Article VIII, paragraph 2 of the Agreement of 24 September 1949, and informed the meeting that the Principality of Monaco desired to become a member of the Council. The Chairman put the matter to the meeting. It was unanimously decided that Monaco's application for membership should be transmitted with a favorable recommendation to FAO for submission to the next session of the Conference.

Mr. Solamito handed to the Chairman a letter from the Principality of Monaco applying for membership.

The floor was then given to Ambassador Sola who made a statement on behalf of the Italian Delegation. (Annex 9).

The Chairman proposed that item 4 of the Agenda "Adoption of Rules of Procedure for the Conduct of the Session's debates" be taken up.

The rules of procedure proposed by the Secretariat were adopted unanimously.

The Chairman passed on to consideration of item 5 of the Agenda "Adoption of the Agenda."

The proposed agenda was adopted, the election of the Council's Chairman and two Vice-Chairmen being left until the end of the session.

The discussion was opened on item 7 of the Agenda "Appointment of Council Committees."

On the proposal of Greece, supported by Italy, it was decided to set up a drafting committee consisting of the Chairman of the meeting, Mr. Le Gall,

té de deux membres. MM. Soljan et Papagos sont désignés pour faire partie de ce Comité.

On passe ensuite à l'examen du point 8 de l'ordre du jour « Organisation du Conseil ». Le Président demande aux membres de se reporter au document P/52/CGPM-5 préparé par le secrétariat de la FAO. Ce document mentionne qu'un Comité exécutif pourrait être créé et qu'il pourrait être composé du Président et des deux Vice-Présidents du Conseil.

La création d'un tel Comité ainsi que sa composition sont mises en discussion.

Monsieur l'Ambassadeur Sola propose qu'un Comité exécutif soit constitué et qu'il soit composé de 4 personnes afin qu'on puisse trouver en son sein des spécialistes des différentes questions techniques et scientifiques se rapportant à la pêche. Il propose que les membres de ce Comité soient le Président du Conseil assisté de trois Vice-Présidents. Afin d'éviter de modifier l'Accord du 24 septembre 1949 qui prévoit seulement deux Vice-Présidents il propose que le Comité soit composé du Bureau du Conseil auquel sera adjoint un membre qui, sans avoir juridiquement la qualité de Vice-Président, pourrait néanmoins en assurer les fonctions.

Le Représentant de la Yougoslavie indique qu'il ne verrait qu'avantages à ce que le Comité exécutif comprenne 4 membres, mais il précise qu'il préférerait que ces 4 membres soient tous des techniciens et que l'un d'eux soit un spécialiste de la pêche en eau douce.

Le Représentant d'Israël indique que le Comité exécutif peut être constitué de personnes différentes de celles constituant le Bureau du Conseil et que, par conséquent, le Comité exécutif peut comprendre un nombre quelconque de membres sans qu'il y ait lieu pour autant de modifier l'Accord de base.

Monsieur Serbétis fait ressortir que les spécialités en matière de pêche sont nombreuses, qu'il n'y en a pas que quatre mais beaucoup plus et que, par conséquent, il sera toujours impossible que toutes les spécialités soient représentées au sein du Comité exécutif. Il juge donc préférable que trois membres seulement en fassent partie.

Le Délégué du Royaume-Uni fait savoir qu'il est personnellement en faveur d'un Comité exécutif composé de quatre membres afin que puisse en faire partie un spécialiste de la pêche en eau douce. Il se range donc à l'opinion exprimée par le Délégué Yougoslave.

Suit une discussion d'ensemble à laquelle prennent part successivement les différentes Délégations et relative tant au nombre des membres du Comité exécutif qu'aux conséquences financières que ce nombre pourrait avoir.

and two Members. Mr. Soljan and Mr. Papagos were appointed to the drafting committee.

The Council then passed on to item 8 of the Agenda "Organization of the Council." The Chairman referred the meeting to document P. 52/CGPM/5, prepared by the FAO Secretariat. That document suggested that an Executive Committee might be set up, consisting of the Chairman and the two Vice-Chairmen.

The question of the establishment of such a committee and its composition was thrown open for discussion.

Ambassador Sola proposed that an Executive Committee be set up and that it be composed of 4 persons so that on it would be specialists in the various technical and scientific fisheries problems. He proposed that its members be the Chairman of the Council and three Vice-Chairmen. In order to avoid amendment of the Agreement of 24 September 1949, which only provided for two Vice-Chairmen, he suggested that the committee be composed of the Council's Steering Committee and another member who, though not formally a Vice-Chairman, could none the less assume the functions of one.

The Representative of Yugoslavia thought there was good reason for having an Executive Committee consisting of four members but he preferred that all four be technicians and that one of them should be an expert in fresh water fisheries.

The Representative of Israel felt that the Executive Committee could consist of persons other than the members of the Steering Committee, and, consequently, of any number of persons, without amendment of the Basic Agreement.

Mr. Serbétis pointed out that there were many specialty fields in Fisheries, certainly many more than four, and that it would thus always be impossible for all these fields to be represented on the Executive Committee. He therefore believed the membership should be limited to three.

The United Kingdom Delegate supported the proposal for an Executive Committee consisting of 4 members, so that a fresh-water fisheries expert could be one of them. He mentioned that he was on that point in agreement with the Yugoslav delegate.

A general discussion followed in which the various delegations took part and covering both the size of the Executive Committee and the corresponding financial implications.

Le Président propose ensuite d'adopter la motion du Délégué yougoslave tendant à ce que la question fasse l'objet d'un vote à la prochaine séance. La proposition est adoptée.  
La séance est levée à 14 heures.

*Séance du 22 juillet 1952*

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. Le Gall.

Le Président, après avoir résumé les débats de la veille, pose à l'Assemblée les questions suivantes:

Il demande d'abord si elle désire que soit établi un Comité exécutif.

Il est décidé qu'un tel Comité sera institué.

Le Président indique ensuite à l'Assemblée qu'il a l'intention de lui demander de prendre position sur les points suivants:

Composition du Comité exécutif - Doit-il être composé uniquement de techniciens? - Doit-il comprendre trois ou quatre membres? - Doit-il enfin comprendre le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil?

Le Délégué de l'Italie estime que la question a été insuffisamment étudiée la veille et qu'en particulier aucune discussion n'a eu lieu afin de savoir si le Comité exécutif devait être composé ou non de techniciens. Il signale que cette question est assurément à débattre, mais il estime qu'il sera préférable de la régler seulement en fin de session.

Il indique que pour des raisons financières il est très probable que le Bureau du Conseil et le Comité exécutif seront constitués des mêmes personnes et que, par conséquent, toute décision prise dès maintenant quant à la composition du Comité exécutif ne manquerait pas d'avoir des répercussions sérieuses lors du choix du Président et des deux Vice-Présidents, or, ce choix doit être fait librement. Il importe donc que la question de la composition du Comité exécutif soit remise à plus tard, lorsque le Président et les Vice-Présidents devront être élus.

Le Président, après avoir insisté sur la nécessité de mener rapidement les débats, indique que la question de la composition du Comité exécutif lui paraît déjà avoir été discutée lors de la séance de la veille.

Les Délégués de la Grèce et de la Yougoslavie sont également de cet avis.

Le Délégué d'Israël prend ensuite la parole pour indiquer qu'il lui paraît que la question de

The Chairman proposed to adopt the motion put forward by the Yugoslav delegate asking that a vote should be decided on that question at the next meeting. This proposal was adopted.

The meeting rose at 2 p.m.

*Meeting of 22 July 1952*

The meeting opened at 9:15 a.m. under the chairmanship of Mr. Le Gall.

The Chairman, after summing-up the discussion of the previous day, asked the meeting whether it wished an Executive Committee to be set up.

It was decided that such a Committee be established.

The Chairman said he would ask the meeting to take position on the following points:

Should the Executive Committee consist only of technicians? Should it consist of 3 or 4 members? Should it consist of the Chairman and the two Vice-Chairmen of the Council?

The Italian Delegate considered that the question had not been sufficiently debated on the previous day and that in particular there had been no discussion as to whether the Executive Committee should or should not consist of technicians. That question had undoubtedly to be debated but he felt that it should preferably be left for settlement until the end of the session.

It was probable that for financial reasons the Steering Committee and the Executive Committee would have the same membership and that consequently any decision taken at that point as to the composition of the Executive Committee could not but seriously affect the choice of chairman and two vice-chairmen who should, however, be freely elected. The question of the composition of the Executive Committee should, therefore, be deferred until such time as the chairman and the vice-chairmen were elected.

The Chairman, after stressing the need for speeding up the discussion, said that the question of the composition of the Executive Committee appeared to him to have been discussed at the previous meeting.

The Delegates of Greece and Yugoslavia also took that view.

The Delegate of Israel felt that the election of the members of the Steering Committee and the

l'élection du Bureau et de l'élection du Comité exécutif sont difficilement séparables. Il propose donc que l'élection du Comité exécutif soit, comme celle du Bureau, réalisée seulement en fin de session.

Monsieur Le Gall, parlant en qualité de Délégué de la France, préfère voir nommer seulement en fin de session les membres du Bureau et du Comité exécutif. Il indique également qu'en principe tout au moins, des personnes différentes peuvent être membres du Bureau. En ce qui concerne le Comité exécutif il préférerait le voir composé de techniciens mais pour le Bureau il pense que la présidence pourrait en être confiée à un non technicien.

Monsieur Solamito, Observateur de la Principauté de Monaco, est ensuite prié de faire connaître son point de vue. Il juge préférable de voir reporter les élections en fin de session. Par ailleurs, il estime que le nombre des Vice-Présidents doit rester fixé à deux, un nombre plus élevé lui paraissant incompatible avec le petit nombre des États actuellement membres.

Le Président consulte alors l'Assemblée afin de savoir si la nomination des membres du Comité exécutif doit avoir lieu présentement ou à la fin de la session.

Il est décidé que les élections auront lieu à la fin de la session.

Le Président propose ensuite d'examiner quelle devra être en principe la composition du Comité exécutif.

La Yougoslavie se déclare en faveur d'un Comité exécutif composé de techniciens.

Un point de vue identique est émis par le Délégué de la Grèce, et par le Délégué du Royaume-Uni.

Le Délégué de l'Italie, reprenant le point de vue qu'il avait précédemment exposé, estime que cette question de principe devra être réglée en fin de session, au moment où on aura à choisir les membres du Comité exécutif et à élire le Président et les Vice-Présidents du Conseil.

Le Président demande alors à l'Assemblée si elle désire que la question de principe concernant la composition du Comité exécutif soit tranchée immédiatement ou remise à plus tard.

Les Délégués de la Grèce, du Royaume-Uni et de Yougoslavie sont en faveur d'une décision immédiate.

La France, Israël et l'Italie sont d'avis de la reporter.

En sa qualité de Président, M. Le Gall décide que la question sera tranchée en fin de session.

election of the members of the Executive Committee were questions not easily separable. He therefore proposed that both elections be deferred until the end of the session.

Mr. Le Gall, speaking as the Delegate of France, preferred to see the members of the Steering Committee and of the Executive Committee elected at the end of the session. In principle at least, other persons could be members of the Steering Committee. He preferred that the Executive Committee be composed of technicians but as to the Steering Committee, the chairmanship might be entrusted to a non-technician.

Mr. Solamito (Principality of Monaco, Observer) was asked to express his view. He deemed it preferable to defer the elections until the end of the session. Moreover, he considered that the number of vice-presidents should not be more than 2, since a larger number appeared to him to be more than the small number of Member States justified.

The Chairman asked the meeting whether the appointment of the members of the Executive Committee should take place forthwith or at the end of the session.

It was decided that the elections should take place at the end of the session.

The Chairman then proposed consideration of what in principle should be the composition of the Executive Committee.

The Yugoslav Representative preferred an Executive Committee composed of technicians.

That view was supported by the Greek and United Kingdom Delegates.

The Italian Delegate, reiterating the point of view he had previously expressed, considered that question of principle should be settled at the end of the session, when the members of the Executive Committee and the Chairman and Vice-Chairmen of the Council were elected.

The Chairman asked the meeting whether it wished the question of principle to be settled forthwith or deferred.

The Greek, United Kingdom and Yugoslav Delegates preferred an immediate decision.

France, Israel and Italy advocated deferment.

Mr. Le Gall, speaking as Chairman, ruled that the question would be settled at the end of the session.

Le Président donne la parole à M. Milonas, Gouverneur de la Banque Agricole de Grèce, qui désire faire une brève communication concernant l'action de sa Banque dans le domaine de la pêche. Il indique rapidement en quoi consiste cette action qui a été particulièrement développée depuis la guerre, en partie grâce à l'aide américaine qui a permis de pratiquer des prêts pour un montant de 2.500.000 dollars et 42.000.000.000 de drachmes. La Banque s'occupe du financement des entreprises de pêche en mer, des entreprises de pêche en eau douce et des entreprises de pêche aux éponges.

L'augmentation de la production, estime le Directeur de la Banque, est encore insuffisante. D'autres questions également importantes sont aussi à régler, notamment en matière de transport, de stockage et de vente du poisson.

Le Président propose d'examiner les Comités techniques qu'il y aura lieu de constituer au sein du Conseil général des pêches pour la Méditerranée. Préalablement, il estime nécessaire de passer en revue de manière générale les différents problèmes. En conclusion, il envisage la possibilité de créer cinq Comités dans les domaines suivants:

- Exploration (Comité travaillant en liaison avec la Commission de la Méditerranée);
- Exploitation (engins et bateaux);
- Conservation;
- Transformation;
- Eaux intérieures.

Il demande à l'Assemblée de lui faire part de ses suggestions.

M. Serbétis, Délégué de la Grèce, pense que, pour les débuts tout au moins, trois comités suffiraient, l'un s'occupant de l'exploration en général, l'autre de la production et le troisième de la « valorisation » (transports, transformation, sous-produits, etc.).

La Délégation italienne se déclare d'accord avec la proposition hellénique et, après une consultation générale, il est décidé que les trois Comités techniques suivants seront créés:

1. Comité de l'exploration;
2. Comité de la production;
3. Comité de l'utilisation.

Le Président consulte ensuite l'Assemblée sur la périodicité des réunions du Conseil, en indiquant que l'Accord prévoit en principe une réunion annuelle, mais que les membres ont toute latitude pour décider que la réunion aura lieu tous les deux ans.

Il est rapidement décidé que la prochaine réunion aura lieu dans un an et chaque réunion future décidera si la réunion suivante aura lieu dans un délai d'un an ou dans un délai de deux ans.

Le Président demande aux participants de prendre connaissance, s'ils ne l'ont déjà fait, du docu-

The Chairman gave the floor to Mr. Milonas, Governor of the Agricultural Bank of Greece, who wished to make a short statement on the action of his Bank in the matter of fisheries. Mr. Milonas outlined that action, which had expanded more particularly since the war, partly because of American aid that had enabled loans to be made totaling \$ 2,500,000 or 42,000,000,000 drachmas. The Bank was financing deep-sea, freshwater and sponge fisheries.

In his view, production had not yet risen sufficiently. Other important matters such as transport, storage and sale of fish still remain to be settled.

The Chairman proposed that the Council consider what technical committees it should set up. It would be necessary first to have a general look at the various problems. He felt that 5 such committees might be established on:

- Exploration (in co-operation with the Mediterranean Sub-Commission);
- Fishing operations (vessels and gear);
- Conservation;
- Processing;
- Inland waters.

He then asked the meeting for its views.

Mr. Serbétis (Greece) thought that, as a beginning, the following three committees would be enough: (1) Exploration, in general, (2) Production, and (3) Utilization (transport, processing, by-products, etc.).

The Italian Delegate supported the Greek suggestion. After a general discussion it was decided that 3 technical committees be set up, one on exploration, another on production and a third on utilization.

The Chairman then consulted the meeting as to the number and frequency of Council sessions, pointing out that the Agreement provided in principle for one session a year. Members were free, however, to decide on biennial sessions.

It was decided that the next session should take place in a year's time and that each session will decide if the next one is to take place within one year or within two years.

The Chairman asked members, if they had not already done so, to take cognizance of document

ment P/52/CGPM-6 relatif au règlement intérieur du Conseil général des pêches pour la Méditerranée afin qu'il puisse en être rapidement discuté à la séance suivante.

Il informe l'Assemblée que le programme de travail devra également être établi et, pour en faciliter l'élaboration, il propose qu'une Commission réduite de techniciens se réunisse officieusement sous sa présidence le soir même afin de préparer un plan qui pourrait être soumis à l'Assemblée. Il indique qu'un ordre de priorité parmi les tâches nombreuses qui pourront être confiées au Conseil devra être établi.

La séance est levée à 13 heures.

*Séance du 23 juillet 1952*

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. Le Gall. Celui-ci rappelle tout d'abord que le matin même s'est réunie une Commission restreinte de techniciens qui était chargée d'examiner dans son ensemble le programme de travail et donne lecture des conclusions auxquelles cette commission a abouti.

La Commission propose:

1. que le Conseil oriente ses travaux dans une direction essentiellement pratique en vue du développement des pêches dans les eaux méditerranéennes, et coopère étroitement avec les autres organisations internationales ou nationales s'occupant de toutes questions relatives à l'océanographie et à la limnologie;

2. que le Conseil collabore avec la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée et crée un comité de liaison à cet effet;

3. que dans chaque pays soient institués des groupes d'étude dont feraient partie les personnalités compétentes désignées par chaque gouvernement;

4. que ces groupes d'étude étudient certaines questions et fassent connaître le résultat de leurs travaux aux Comités techniques, prévus au sein du Conseil;

5. que ces groupes d'étude appellent également l'attention des Comités techniques sur les questions qui selon eux devraient par priorité faire l'objet d'une étude en commun;

6. que les Comités techniques assurent la liaison entre les groupes nationaux et assurent l'établissement de listes de questions devant être étudiées par priorité;

7. que l'action des Comités techniques soit coordonnée par le Comité exécutif du Conseil.

La Commission propose que les questions suivantes soient étudiées par priorité:

1. Exploration de nouveaux fonds de pêche;

P/52/CGPM/6 on the Council's rules of procedure, so that the matter could be rapidly discussed at the next meeting.

He informed the meeting that the program of work had also to be drafted and, to that end, he proposed that a small committee of technicians meet unofficially under his chairmanship that evening to prepare a draft for submission to the Council. An order of priority among the many tasks that might be entrusted to the Council would also have to be established.

The meeting rose at 1 p.m.

*Meeting of 23 July 1952*

The meeting opened at 11 a.m. under the chairmanship of Mr. Le Gall. He stated that the Committee of Experts charged with the consideration of the program of work as a whole had met in the morning, and read their conclusions as follows:

The Committee proposes:

1. that the Council devote itself to essentially practical activities for fisheries development in Mediterranean waters and co-operate closely with the other international and national organizations dealing with oceanographic and limnologic problems;

2. that the Council co-operate closely with the International Commission for the Exploration of the Mediterranean Sea and establish a liaison committee for that purpose;

3. that study groups be formed in each country consisting of competent persons nominated by the Government;

4. that such study groups look into certain questions and advise the Council's technical committees of the results of their labors;

5. that such study groups also call the attention of the technical committees to questions to which preference should be given for joint study;

6. that the technical committees act as liaison between the national groups, and draw up lists of questions to the study of which priority should be given;

7. that the action of the technical committees be co-ordinated by the Council's Executive Committee.

The Committee proposes that priority be given to the study of the following questions:

1. Exploration of new fishing grounds;

2. Recherche sur les clupéidés et les thonidés (engins et méthodes nouveaux);
3. Etude des facteurs nuisant à la pêche (question de la protection et l'entretien des bateaux et des engins, pollution des eaux);
4. Problèmes biologiques relatifs à l'usage des diverses méthodes de pêche, dépeuplement des fonds, repeuplement;
5. Maladies professionnelles et hygiène des pêcheurs;
6. Établissement de statistiques et collection d'informations utilisables par les biologistes et les techniciens. Normalisation des termes;
7. Formation professionnelle dans le cadre indiqué par le document de travail P52/CGPM-7. L'ensemble de ces propositions est adopté.

Le Président passe ensuite à l'examen du document de travail P52/CGPM-6 relatif au projet de règlement intérieur du Conseil. Ce document est examiné article par article.

*Article I:* Pas d'observations.

*Article II:* Il est proposé que le paragraphe 2 de cet article soit rédigé de la manière suivante:

« Le Président peut convoquer une réunion extraordinaire du Conseil sur la demande ou avec l'approbation de la majorité des Etats Membres. Le Comité exécutif décidera de la date et du lieu d'une telle réunion ».

Il est en outre proposé par la délégation israélienne que soit ajouté un paragraphe N° 4 rédigé comme suit:

« Pour qu'une proposition visant à tenir une session du Conseil ou de l'un quelconque de ses organes constitutifs puisse être discutée il faudra que le pays où l'on propose de siéger (a) ait ratifié sans réserve la convention sur les privilèges des institutions spécialisées des Nations Unies, ou b) qu'il ait fourni l'assurance que tout délégué, représentant, expert, observateur ou autre habilité à assister à la dite réunion aux termes de l'Accord ou du règlement du Conseil bénéficiera des privilèges et immunités "nécessaires à l'exercice indépendant de ses fonctions en relations avec l'Organisation" ainsi qu'il est prévu dans la Convention précitée ».

Cette proposition est adoptée.

*Article III:* Il est proposé que l'Article III soit rédigé de la manière suivante:

« A chaque réunion le secrétariat recevra les pouvoirs des délégations et des observateurs. Ces pouvoirs seront conformes au modèle indiqué par le secrétariat. Après examen le secrétariat rendra compte au Conseil pour que celui-ci prenne les dispositions nécessaires ».

*Article IV:* Il est proposé d'ajouter à la fin du paragraphe I (h), les mots: « ... et au présent règlement ».

Les articles V, VI, VII, VIII, IX ne donnent lieu à aucune observation.

2. Research on *clupeidae* and *thunnidae* (new gear and methods);

3. Study of fishery impairing factors (protection and maintenance of vessels and gear, pollution of waters);

4. Biological problems relating to the use of the various fishing methods, impoverishment of fishing grounds, restocking;

5. Industrial diseases and health of fishermen;

6. Compilation of statistics and collection of usable information for biologists and technicians. Standardization of terminology;

7. Vocational training within the limits indicated in working paper P.52/CGPM/7.

All these proposals were adopted.

The Chairman then passed on to consideration of working paper P.52/CGPM/6 on draft rules of procedure for the Council. This was examined article by article:

*Article I:* No comments.

*Article II:* It was proposed that paragraph 2 be drafted to read:

"The Chairman may convene a special meeting of the Council at the request or with the approval of the majority of Member Governments. The Executive Committee shall decide the time and place of such a meeting."

The Israeli delegation also proposed the addition of the following paragraph:

"It is necessary, for the discussion of any proposal to hold a session of the Council or any of its organs, that the country in which it is proposed to hold session has (a) ratified without reservation the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies of the United Nations, or (b) given the assurance that all delegates, representatives, experts, observers or other persons entitled to attend such session in accordance with the terms of the Agreement or the rules of procedure of the Council, will enjoy the privileges and immunities 'necessary for the independent exercise of their functions vis-à-vis the Organization' as provided in the said Convention."

This proposal was adopted.

*Article III:* It was proposed that Article III be redrafted to read:

"At each Session the Secretariat shall receive the credentials of delegations and observers. Such credentials shall conform to the standard form set by the Secretariat. Upon examination thereof the Secretariat shall report to the Council for the necessary action."

*Article IV:* It was proposed to add the words "and to the present rules of procedure" to paragraph 1 (h).

Articles V, VI, VII, VIII and IX did not give rise to comment.



*Article X:* En ce qui concerne le texte anglais seulement il est proposé une modification rédactionnelle pour assurer la concordance avec le texte français.

Les articles XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI ne donnent lieu à aucune observation.

*Article XVII:* Après avoir discuté quelles devraient être les langues officielles du Conseil et considéré que l'adoption d'un trop grand nombre de langues serait de nature à ralentir les débats, il a été proposé que le premier paragraphe de cet article soit rédigé de la manière suivante:

« Les langues officielles du Conseil sont celles de l'Organisation telles qu'elles seront décidées par le Conseil lui-même. Les délégations peuvent se servir de l'une ou l'autre de ces langues aux réunions et pour la rédaction de leurs rapports et de leurs communications; la délégation qui emploie une langue non officielle devra en assurer l'interprétation dans une des langues officielles ».

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter le projet de règlement sous réserve qu'il y soit apporté les modifications précédemment proposées.

Le Président propose à l'Assemblée d'examiner le point 11 de l'ordre du jour: « Budget ».

Aucune observation n'est présentée en ce qui concerne le budget de 1952. Compte tenu du fait que le Conseil est encore à ses débuts et qu'il est difficile de prévoir quels seront ses besoins en 1953, il est proposé que soit reconduit le budget de 1952.

Le Président passe ensuite à l'examen du point 12 de l'ordre du jour « affaires diverses ». Aucune question n'est soulevée par les différentes délégations.

Le Président propose alors de procéder à l'élection des membres du Bureau. Aucune candidature ne se manifeste. A la demande de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie, le vote secret est décidé. Pour l'élection du Président, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants:

M. Le Gall (France) 3 voix;  
M. l'Ambassadeur Sola (Italie) 2 voix;  
M. Serbétis (Grèce) 1 voix.

Faute de majorité absolue il est procédé à un second tour de scrutin dont les résultats sont les suivants:

M. Le Gall (France) 4 voix;  
M. l'Ambassadeur Sola (Italie) 1 voix;  
Abstention 1.

M. Le Gall (France) est proclamé Président du Conseil général des Pêches pour la Méditerranée.

Il est procédé ensuite à l'élection des Vice-Présidents, également au scrutin secret. Le résultat du vote est le suivant:

M. Serbétis (Grèce) 5 voix;  
M. Šoljan (Yougoslavie) 4 voix;  
M. Kedem (Israël) 1 voix;  
Abstentions 2.

*Article X:* A drafting change was proposed in the English text to bring it into line with the French text.

Articles XI, XII, XIII, XIV, XV and XVI did not give rise to comment.

*Article XVII:* After a discussion on what should be the official languages of the Council, it was considered that the adoption of too many languages would slow down discussions and it was proposed that the first paragraph of this article should be redrafted to read:

“ The official languages of the Council shall be such languages of the Organization as the Council itself may decide. The delegations may use any one of these languages at meetings and in communications. A delegation using a non-official language shall provide for interpretation into one of the official languages. ”

The meeting unanimously adopted the draft rules of procedure, subject to the aforementioned amendments.

The Chairman suggested that the meeting turn to item 11 of the Agenda “ Budget and Finance ”.

No comments were made on the 1952 budget. Since the activities of the Council were still in the initial stage and it was difficult to estimate its 1953 needs, it was proposed to adopt the same budget for 1953 as for 1952.

The Chairman then passed on to item 12 of the Agenda, “ Other Business ”. No further matters were raised by the delegations.

The Chairman proposed that the meeting proceed to elect the members of the Steering Committee. No candidature was put forward. At the request of Greece, the United Kingdom and Yugoslavia, the vote was taken by secret ballot. The result of the first ballot for the election of the Chairman was:

Mr. Le Gall (France) 3 votes;  
Ambassador Sola (Italy) 2 votes;  
Mr. Serbétis (Greece) 1 vote.

None having obtained an absolute majority, a second ballot was taken with the following result:

Mr. Le Gall (France) 4 votes;  
Ambassador Sola (Italy) 1 vote;  
Abstention 1.

Mr. Le Gall (France) was declared Chairman of the General Fisheries Council for the Mediterranean.

A secret ballot was then taken for the election of the Vice-Chairmen. The result was:

Mr. Serbétis (Greece) 5 votes;  
Mr. Šoljan (Yugoslavia) 4 votes;  
Mr. Kedem (Israel) 1 vote;  
Abstentions 2.

M. Serbétis (Grèce) est proclamé premier Vice-Président et M. Šoljan (Yougoslavie) deuxième Vice-Président.

Le Président demande à l'assemblée de décider de la composition du Comité exécutif.

M. l'Ambassadeur Sola propose que le Comité exécutif soit composé du Président, des deux Vice-Présidents et de deux membres permanents.

Le Délégué d'Israël croit devoir faire remarquer qu'il lui paraît exagéré d'avoir un Comité exécutif de 5 membres qui serait presque aussi nombreux que le Conseil lui-même.

M. l'Ambassadeur Sola propose alors d'adjoindre un seul membre et indique que selon lui ce membre pourrait être M. Bazzuoli qui devait faire partie de la délégation italienne à la présente réunion et en a été empêché. Une discussion s'engage ensuite sur la question de savoir si le Comité exécutif doit être constitué uniquement par le Président et les Vice-Présidents ou si au contraire il y a lieu d'avoir un Comité exécutif comprenant un plus grand nombre de membres. Cette question paraissant devoir donner lieu à de nouveaux débats il est proposé de suspendre la séance et de reprendre la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée à 15 heures 30.

#### *Séance du 24 juillet 1952.*

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Le Gall.

Le Délégué de l'Italie propose la motion suivante: « Le Comité exécutif est composé de 4 membres et en font partie de plein droit les trois membres du Bureau. Le quatrième membre est séparément élu par l'Assemblée et ses frais de déplacement ne sont pas à la charge de l'Organisation. Ce quatrième membre a le titre de Vice-Président suppléant ».

En outre M. l'Ambassadeur Sola propose que le quatrième membre soit choisi en la personne d'un représentant italien, un tel choix se justifiant à ses yeux par l'importance qu'occupe l'Italie en Méditerranée dans le domaine des pêches, et aussi parce que le Siège du Conseil étant à Rome il serait certainement très utile qu'un membre italien fasse partie du comité.

M. Tonko Šoljan prend ensuite la parole et déclare qu'il serait tout disposé à élire un technicien italien pour l'adjoindre aux membres du comité. Malheureusement la personne proposée par M. l'Ambassadeur Sola (M. Bazzuoli) est un fonctionnaire administratif. Dans ces conditions il propose que, compte tenu des qualifications particulières de

Mr. Serbétis (Greece) was declared first Vice-Chairman and Mr. Šoljan (Yugoslavia) second Vice-Chairman.

The Chairman requested the meeting to decide on the composition of the Executive Committee.

Ambassador Sola proposed that the Executive Committee be composed of the Chairman, the two Vice-Chairmen and two permanent members.

The Delegate of Israel said he felt it was overdoing it to appoint an Executive Committee of five members, which would thus be almost as big as the Council itself.

Ambassador Sola then proposed the addition of one member and felt that such member might be Mr. Bazzuoli, who was to have been on the Italian delegation but had been prevented from attending. A discussion then ensued on whether the Executive Committee should consist only of the Chairman and the Vice-Chairmen and whether its membership should be larger. As the matter seemed likely to give rise to further discussion it was proposed to adjourn and to resume the discussion at the next meeting.

The meeting rose at 3.30 p.m.

#### *Meeting of 24 July 1952*

The meeting opened at 9 a.m. under the chairmanship of Mr. Le Gall.

The Italian Delegate made the following proposal: "The Executive Committee shall have a membership of 4 and the three members of the Steering Committee shall automatically be members of it. The fourth member shall be separately elected by the Council and his traveling expenses shall not be chargeable to the Organization. This fourth member shall have the title of alternate Vice-Chairman."

Ambassador Sola further proposed that the fourth member be selected from among Italian technicians. Such a choice was, in his view, justified by the place of Italy in Mediterranean fisheries and also because the Council's headquarters being in Rome, there would certainly be an advantage in having an Italian member on the Executive Committee.

Mr. Tonko Šoljan said he supported the election of an Italian technician to the Executive Committee but that unfortunately the personality proposed by Ambassador Sola (Mr. Bazzuoli) is an administrator. Consequently, in view of the special qualifications of Ambassador Sola, he would propose his appointment as Diplomatic Adviser to the Council.

M. l'Ambassadeur Sola, celui-ci soit désigné pour assurer les fonctions de Conseiller diplomatique auprès du Conseil général des pêches. Il aurait entre autres tâches celle spécialement importante d'entreprendre les pourparlers et de faire les démarches nécessaires pour amener de nouveaux membres au sein du Conseil.

Le Délégué d'Israël propose que l'Ambassadeur Sola soit élu membre associé du Comité exécutif afin de pouvoir remplir les fonctions définies précédemment par le Délégué de la Yougoslavie. Cette nomination serait valable jusqu'à la prochaine session du Conseil. Le Délégué du Royaume-Uni se montre partisan de cette solution.

A la requête du Président, le Délégué d'Israël propose la motion suivante:

« Le Conseil décide d'élire M. l'Ambassadeur Sola comme membre associé du Comité exécutif ».

Le Président rappelle que les tâches de M. l'Ambassadeur Sola seront limitées aux fonctions qui ont déjà été définies au cours des débats. La motion est acceptée à l'unanimité.

Le Président propose ensuite de nommer les Présidents des comités techniques.

En sa qualité de biologiste et de Secrétaire général de la Commission scientifique pour l'exploration de la mer Méditerranée, il propose de prendre personnellement la présidence du Comité d'exploration. Cette proposition est acceptée. Il est ensuite décidé que M. Šoljan sera Président du Comité technique de la production et que M. Serbétis sera Président du Comité de l'utilisation.

La motion suivante est ensuite adoptée sans débats:

« Le Conseil estime nécessaire que les États Membres soient priés de faire connaître le plus tôt possible au Secrétariat les noms des techniciens qu'ils proposent comme membres des différents comités techniques ».

Le Président indique que lorsque les membres auront ainsi été nommés il sera possible de procéder au choix du Vice-Président de chaque Comité. Il est convenu que le choix des Vice-Présidents sera fait suivant une procédure analogue à celle en usage au Conseil indo-pacifique des pêches, procédure selon laquelle le Président de chaque Comité fait une proposition de nomination et la notifie par correspondance aux divers membres du Comité. Si aucune objection n'est faite la personne proposée devient Vice-Président.

Le Président met ensuite en discussion la question de la date et du lieu de la prochaine réunion. M. l'Ambassadeur Sola fait part d'une invitation du Gouvernement italien tendant à ce que cette réunion soit tenue à Rome.

Cette proposition est adoptée.

Of his duties, a particularly important one would be to conduct negotiations and take the necessary action for bringing new members into the Council.

The Delegate of Israel proposed that Ambassador Sola be elected associate member of the Executive Committee, so that he could fulfill the functions just defined by the Yugoslav Delegate. Such appointment would be effective until the next Council session. The United Kingdom Delegate supported that solution.

At the Chairman's request, the Delegate of Israel put forward the following resolution:

"The Council decides to elect Ambassador Sola as associate member of the Executive Committee."

The Chairman recalled that Ambassador Sola's duties would be confined to the functions that had been defined in the course of the discussion. The resolution was unanimously adopted.

The Chairman suggested that the Council proceed to nominate the chairmen of the technical committees.

In his capacity of biologist and Secretary General of the International Commission for the Scientific Exploration of the Mediterranean, he proposed that he himself be chairman of the Committee on Exploration. That proposal was adopted. It was then decided that Mr. Šoljan should be chairman of the Committee on Production and Mr. Serbétis chairman of the Committee on Utilization.

The following resolution was adopted without discussion:

"The Council deems it necessary that Member Governments be requested to advise the Secretariat as soon as possible of the names of the technicians they propose as members of the technical committees."

The Chairman said that, when the members had been so nominated, it would be possible to elect the Vice-Chairmen of such committees. It was agreed that the procedure for the election of the Vice-Chairmen should follow that employed by the Indo-Pacific Fisheries Council whereby the Chairman of each committee nominated a candidate and notified the committee members of his proposal. In the absence of objections, the person so proposed became Vice-Chairman.

The Chairman then raised the question of the time and place of the next session. Ambassador Sola communicated an invitation from the Italian Government to hold that session in Rome.

That proposal was adopted.

L'Observateur de la Principauté de Monaco prend la parole pour indiquer qu'il avait de son côté reçu mandat d'inviter le Conseil à tenir sa réunion sur le territoire de la Principauté. Il propose de maintenir sa proposition pour la réunion de 1954.

Il est ensuite convenu que le choix de la date de la deuxième réunion du Conseil sera laissé au Comité exécutif.

Le Président demande si d'autres questions restent à envisager. Il est alors convenu d'adopter la motion suivante:

« Le Conseil, après avoir considéré les différents facteurs limitant le développement des pêches dans la région méditerranéenne, estime que, parmi ceux-ci, l'un des plus importants est le manque de personnel entraîné et qualifié; il recommande par conséquent au Directeur général de considérer la possibilité d'établir dans des endroits convenablement choisis de la région méditerranéenne des centres de perfectionnement de courte durée. Le Conseil sera heureux de donner les avis et conseils qui pourront faciliter cette réalisation ».

Le Dr Dieuzeide, Délégué de la France, demande dans quelle mesure le Conseil pourrait prendre en charge certains frais de publication d'une brochure sur les fibres, fils, filets et engins de pêche pour laquelle le Gouvernement général de l'Algérie ne dispose que de crédits insuffisants. Le Dr Finn ayant déclaré qu'*a priori* la chose lui paraissait possible, il est décidé que cette question sera soumise à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver dans leur ensemble les comptes rendus abrégés des séances qui ont été distribués par le secrétariat. Il précise qu'une édition définitive sera faite et adressée aux divers participants. Il demande à ceux-ci de bien vouloir signaler au secrétariat du Comité les points qu'ils seraient heureux de voir modifiés. L'ensemble des comptes rendus est adopté par l'Assemblée.

Le Président prend la parole pour retracer en quelques mots les buts que doit atteindre le Conseil général des pêches pour la Méditerranée. Il remercie le Gouvernement hellénique de la très cordiale hospitalité qu'il a bien voulu accorder à cette première réunion du Conseil.

Sur proposition de M. Egan (Royaume-Uni) le secrétariat est prié d'adresser au Conseil indo-pacifique des pêches un message de sympathie au nom du Conseil général des pêches pour la Méditerranée.

Après avoir, au nom de l'Assemblée, exprimé le vœu que les pays qui ne sont pas encore membres du Conseil ratifient dès que possible l'Accord du 24 Septembre 1949 créant le dit Conseil, le Président déclare close la première réunion du Conseil général des pêches pour la Méditerranée et lève la séance.

The Observer of the Principality of Monaco said that he had instructions to invite the Council to hold its session in the Principality. In the circumstance, he suggested that his proposal apply to the 1954 session.

It was then agreed that the date of the second session of the Council be left to the discretion of the Executive Committee.

The Chairman asked whether there were any questions still to be dealt with. It was then agreed to adopt the following resolution:

"The Council, after considering the various factors impeding the development of fisheries in the Mediterranean region, considers that the most important of them is a lack of trained and qualified personnel; it therefore recommends that the Director-General of the Organization consider the possibility of opening centers for short-term training at strategic points in the Mediterranean area. The Council will be pleased to give such advice as may help to promote this development."

Dr. Dieuzeide (France) enquired to what extent the Council could bear the cost of publishing a pamphlet on fishing fibers, yarns, nets and gear, for which the Government of Algeria had but inadequate funds. Dr. Finn said that *a priori* the thing seemed possible and it was decided that the question should be submitted to the next session of the Executive Committee.

The Chairman asked the meeting to adopt the summary records of the meetings as a whole, which the Secretariat had circulated. A copy of the final summary records would be sent to the participants, who might be good enough to inform the Secretariat of any passages they would like to see amended. The summary records as a whole were adopted.

The Chairman outlined in a few words the objectives which the Council should attain. He thanked the Greek Government for the cordial hospitality it had been good enough to extend to the first session of the Council.

At the suggestion of Mr. Egan (United Kingdom), the Secretariat was requested to send a message of goodwill on behalf of the Council to the Indo-Pacific Fisheries Council.

After having expressed the wish on behalf of the Council that countries that had not yet joined should, as soon as possible, ratify the Agreement of 24 September 1949, creating the Council, the Chairman declared the meeting and the first session of the Council closed.

## ALLOCUTION

de S. E. Monsieur Jean Zighdis  
Ministre hellénique de l'Industrie.

La Méditerranée a été de tout temps une source de civilisation pour les peuples qui l'entourent. C'est également en Méditerranée que doivent se manifester tous les efforts qui permettront aux nations de vivre en paix.

Pour ces raisons, et aussi parce que la Méditerranée est une source d'alimentation pour les populations qui habitent ses côtes, une coopération étroite entre les peuples riverains est nécessaire pour réaliser un programme de protection et de développement de ses richesses maritimes.

L'initiative prise par la FAO de créer le Conseil général des pêches pour la Méditerranée est donc particulièrement heureuse. C'est sous ses auspices que votre Conseil aura à remplir une tâche très importante.

Si nous unissons tous nos efforts, nous trouverons sûrement les moyens et les méthodes convenables pour résoudre avec succès les divers problèmes qui se posent aujourd'hui. Nous aurons alors atteint ce que nous désirons tous, c'est-à-dire assurer une nourriture riche en quantité et en substance aux peuples pauvres de la Méditerranée. Si les efforts entrepris en commun réussissent dans le secteur de l'alimentation, il est certain que nous aurons posé des bases solides de paix dans cette région historique.

Il me paraît d'ailleurs facile que les nations participantes se mettent d'accord sur les problèmes de l'alimentation des peuples. Je crois que cet accord portant sur une question d'importance fondamentale conduirait directement à la solution d'autres problèmes qui joueront un rôle prépondérant pour établir un régime de paix et de prospérité pour les pays méditerranéens.

Je crois et j'espère que vous êtes de mon avis qu'il faudrait établir dès le début de vos discussions les bases techniques de votre œuvre afin d'obtenir le plus rapidement possible les résultats favorables que nous attendons de cette coopération. Si les fondations techniques sont solides, la coopération deviendra plus facile et la tâche de ce Conseil sera plus vite accomplie.

N'oublions pas que le succès des travaux du Conseil général des pêches pour la Méditerranée créera dans cette région les éléments d'une meilleure alimentation de nos peuples et l'amélioration de la situation matérielle et morale de nombreux pêcheurs et, en général, de tous ceux qui s'occupent de la pêche.

C'est avec ces idées que j'ouvre aujourd'hui la première séance de votre réunion et que je salue au nom du Gouvernement hellénique les délégations participantes.

Je forme le vœu que vos efforts soient couronnés de succès et je souhaite que votre séjour dans cette île historique de la Grèce soit des plus agréables.

## DÉCLARATION

faite au nom de M. Norris E. Dodd, Directeur général de la FAO,  
par le Dr D. B. Finn, Directeur de la Division des Pêches.

*Monsieur le Ministre,  
Messieurs,*

Je voudrais saisir cette occasion pour vous apporter ici les salutations du Directeur général de la FAO, M. Dodd, qui m'a prié de transmettre tous ses vœux aux délégués ici réunis. Il estime que cette réunion constitue un nouveau pas en avant pour inciter les nations à résoudre en commun les problèmes que pose la production alimentaire.

Je voudrais également vous dire, M. le Ministre, combien nous sommes sensibles aux souhaits et à la bienvenue exprimés par le Gouvernement de Sa Majesté et à l'accueil cordial qu'il nous a donné ici en mettant à notre disposition ce château magnifique où nos débats pourront se dérouler dans une atmosphère de sérénité particulièrement favorable.

Il m'incombe de diriger les débats de cette réunion jusqu'au moment où elle aura elle-même élu son Président. Il y a bientôt trois ans de cela, quelques délégués se réunissaient à Rome pour jeter les bases de ce Conseil; ils sont, je crois, tous ici en ce moment et je suis sûr que c'est avec satisfaction qu'ils considèrent les résultats de leurs efforts.

Beaucoup de modifications sont survenues pendant que s'écoulait cette période de trois ans; la FAO a transféré son Siège de Washington à Rome et il en découle certains avantages pour les pays de la Méditerranée et de l'Europe; le Programme élargi d'assistance technique a commencé son œuvre et prend maintenant une grande envergure; ainsi s'ouvrent de nouvelles possibilités que la FAO met à la disposition des différents pays. Enfin, un accord a été signé avec les pays de l'Amérique latine pour la constitution d'un Conseil similaire au nôtre.

Nous avons actuellement trois Conseils des pêches: le premier est celui de la région indo-pacifique dont le Siège est à Bangkok. Alors qu'il comptait huit membres à ses débuts, il en groupe aujourd'hui seize. Le second Conseil est celui qui siège aujourd'hui ici; je suis persuadé qu'il accomplira une grande tâche. Le troisième Conseil verra bientôt le jour, c'est celui qui groupera les pays de l'Amérique latine. Il existe des intérêts communs entre ces différents Conseils et il est possible d'entrevoir, dans un proche avenir, une sorte de fédération entre eux au sein de la FAO, ce qui permettra de résoudre non seulement les problèmes régionaux mais aussi ceux d'importance mondiale.

Je suis particulièrement heureux, Monsieur le Ministre, que vous ayez insisté sur cet esprit de coopération si nécessaire en disant que cette collaboration sur le plan technique jetait les bases solides d'une coopération étroite dans d'autres domaines encore.

Les fonctions de notre Conseil figurent dans le texte de l'Accord mais il en est une autre que je voudrais évoquer ici et qui, si elle n'est pas indiquée explicitement dans ce texte, n'en est pas moins importante, il s'agit du rôle de conseiller. L'œuvre de la FAO embrasse l'univers entier et c'est une tâche dont notre Organisation doit s'acquitter avec un personnel peu nombreux. Nous devons, par conséquent, avoir recours aux conseils et à l'expérience des personnes qui vivent dans les diverses parties du monde et les connaissent bien, et les membres de ce Conseil connaissent la situation des pêches dans leur pays mieux que quiconque.

Notre Directeur général s'est, je puis le dire, profondément inspiré de cette idée des apports que peuvent faire les experts et il s'est adressé aux délégués ici présents sachant que ce sont les

hommès les mieux informés des problèmes qui nous intéressent et que c'est grâce à leurs avis que la FAO sera à même de dresser son programme de travail.

Le Conseil indo-pacifique des pêches s'est déjà fort bien acquitté de ce rôle. Grâce à ses avis, nous avons créé là-bas des centres de formation et nous y avons fait un travail qui nous permettra de définir les problèmes qui se posent en matière de pêche. Nul doute que, lorsque les comités de notre Conseil seront constitués, leur aide permettra au Directeur général de la FAO de trouver son orientation lorsqu'il préparera son programme de travail pour cette région.

Je crois tout à fait opportun, M. le Ministre, que ce soit précisément dans ce bassin méditerranéen, berceau de notre civilisation, que se réunissent les délégués des différents pays qui le composent pour mettre en commun leurs connaissances techniques, leurs connaissances pratiques et leur science afin de tenter de résoudre ensemble quelques-uns de nos problèmes modernes.

## STATEMENT

made on behalf of Mr. Norris E. Dodd, Director-General of FAO,  
by Dr. D. B. Finn, Director of the Fisheries Division.

*Mr. Minister,  
Gentlemen,*

I should like to avail myself of this opportunity to bring you the greetings of the Director-General, Mr. Dodd, who asked me to express his best wishes to all the Delegates present at this meeting. He regards this meeting as being another step forward in the determination of nations to face the problems of food production co-operatively.

I also wish to say, Mr. Minister, how much we appreciate the cordial welcome given us here on behalf of His Majesty's Government who has placed at our disposal this marvelous castle, a setting of amazing beauty in which our debates can be conducted in a serene atmosphere so fitting for the purpose of our Conference.

It will fall in my duty to conduct the affairs of this meeting until it has elected its own Chairman. It is almost three years since a group of delegates assembled in Rome to lay the foundations for this Council; I think all these delegates are here present and I am sure that it is with satisfaction that they see the fruit of this work.

Many changes have taken place in those three years: FAO has moved from Washington to Rome and by mere contiguity certain advantages come to the countries of the Mediterranean and of Europe. The Expanded Technical Assistance Program has become operative and is in full operation; it gives marvelous opportunities to the people wishing to develop the natural resources of their countries; an agreement has been reached with the Latin American countries for the establishment of a similar Council.

We now have three Councils: the Indo-Pacific Fisheries Council which is in Bangkok; it started, I think, with 8 nations and now has 16. We have this Council which, I am sure, will go forward to great things, and we shall have very shortly a Council in Latin America. These Councils may have something in common, they may have common interests and, as their work develop, it is probable that, through the Food and Agriculture Organization, they will federate, thus allowing us to attack not only regional problems but world problems, too.

I was very pleased, Sir, to hear your emphasis upon co-operation; you said that sufficient co-operation and collaboration in the technical field may spread the idea to other fields of human conduct.

The Council has a certain function; that function is set forth in the Agreement but I would like to remind you of another function which does not appear in the Agreement but

avis  
ce à  
nous  
ne les  
FAO  
nédi-  
s qui  
ances  
pro-

is no less important: it is the function of adviser. FAO, covering as it does the whole world with only a limited staff, is greatly dependent upon the wisdom that can come from the people who live in and know the regions. This Council is composed of people who know the fisheries situation, and they may be expected to know very much more about their own technical situation than people in other parts of the world.

I may say that the Director-General in promoting the regional idea has had this in mind; he knew that the delegates here assembled are the men who know most about the fisheries situation in the region, and whom better could we go to for advice for the FAO program?

This function has been very well performed by the Indo-Pacific Fisheries Council. I may say that their advice has led to the establishment of training centers and to formulating the problems which we are faced with in their particular area, and I am certain, Sir, that when the committees of this Council are formed, similar advice will be given to guide the Director-General in the establishment of his program for this particular area.

It is fitting, Sir, I think, that in the Mediterranean basin which is the cradle of our civilization, delegates from the very countries of which it is composed should now meet to see how they can share one with the other their skills, their arts, and their techniques and tackle together some of our modern problems.



TELEGRAM ADDRESSED ON 21 JULY, 1952,  
on behalf of the General Fisheries Council for the Mediterranean.

To: His Majesty the King of Greece  
Royal Palace  
Athens

The General Fisheries Council for the Mediterranean holding its first meeting in Rhodes wishes to express to His Majesty its feelings of deep respect and its gratitude for the hospitality His Majesty has been kind enough to give to the Assembly

Dr. D. B. FINN  
Director  
Fisheries Division  
F.A.O.

### DÉCLARATION

faite au nom du Gouvernement hellénique  
par M. Serbétis, Inspecteur des Pêches.

La délégation hellénique a à la fois le plaisir et le devoir de déclarer qu'elle croit à l'utilité du Conseil général des pêches pour la Méditerranée, à la fondation duquel elle a contribué et auquel elle porte un intérêt particulier.

Nous savons que la productivité de la mer Méditerranée est limitée et ne peut être comparée à celle de la mer du Nord ou de certaines régions de l'Atlantique.

Les recherches anciennes comme les plus récentes ont démontré que plusieurs facteurs hydrobiologiques comme, par exemple, la teneur des eaux en nitrites, nitrates et phosphates connus comme sels nutritifs, expliquent la productivité modérée de la Méditerranée. Récemment, le bateau de recherches « Atlantis » de l'Institut de Woods Hole, ayant mesuré ces facteurs au cours de sa croisière à travers l'Atlantique et jusqu'à la mer Egée, a démontré que le contenu en sels nutritifs diminue de plus en plus en passant de l'Atlantique à la Méditerranée occidentale, à la Méditerranée orientale et à la mer Egée.

En outre, la formation des fonds de la mer Méditerranée n'est pas, en général, favorable à la pêche. On sait que l'étendue du plateau continental de la Méditerranée est limitée à une bande étroite tant sur les côtes d'Europe que sur celles d'Asie Mineure et d'Afrique. Dans peu d'endroits le plateau continental présente une étendue importante.

Les résultats de ces facteurs défavorables, en comparaison avec d'autres mers sont:

1. le petit rendement des bateaux de pêche méditerranéens. En réalité, le rendement de 200 kg. de poisson pour un trait de chalut de trois heures est considéré en Méditerranée comme satisfaisant tandis que sur certains fonds atlantiques il n'est pas rare qu'un trait de chalut d'une heure seulement rapporte plusieurs tonnes de poisson;

2. les bateaux de pêche en Méditerranée ont besoin de mettre en œuvre des engins plus coûteux: en Méditerranée, on pêche à des profondeurs de 500 mètres et plus, tandis qu'en Atlantique on ne dépasse guère la profondeur de 200 mètres.

Il est donc naturel que le prix de revient des poissons de la Méditerranée soit plus élevé que dans des mers plus poissonneuses et bénéficiant de la présence d'espèces très abondantes, comme la morue ou le hareng, qui n'existent pas dans notre Mer.

Nous croyons néanmoins que la pêche en Méditerranée est susceptible d'un développement futur car:

1. la pêche dans les eaux internes est trop souvent négligée par certains pays méditerranéens;

2. bien qu'il y ait des endroits qui subissent une exploitation intensive, il y a par contre, en Méditerranée, de grandes étendues insuffisamment exploitées.

En Grèce, au cours des dernières années, nous avons réussi à doubler la production de poisson. Avant guerre nous débarquions 25.000 tonnes; en 1950 nous avons atteint 55.000 tonnes. Nous avons obtenu ce résultat en développant notre pêche compte tenu des deux observations précédemment rapportées.

Nous avons d'abord augmenté le nombre des bateaux pratiquant la pêche en mer.

TABLEAU I. - *Effectifs de la flotte de pêche.*

Année	Nombre de bateaux		Production (kgs.)
	Barques de petite pêche	Bateaux de pêche moyenne	
1938	3.600	500	25.000
1947	6.300	500	25.000
1948	7.678	547	33.600
1949	7.982	582	45.000
1950	8.219	719	55.000

Mais l'amélioration qualitative de notre flotte de pêche a été encore plus importante. L'augmentation du tonnage des bateaux ainsi que l'augmentation de la puissance des moteurs jointes à l'amélioration de leur équipement mécanique ont déjà permis d'exploiter des fonds lointains car nos bateaux n'hésitent plus à naviguer plusieurs jours loin de leurs bases.

Le tonnage de nos chalutiers, notamment, a évolué de la manière suivante:

TABLEAU II. - *Tonnage des chalutiers.*

Tonnage (tonneaux de jauge)	Nombre de bateaux			
	1938	1948	1949	1950
1-5	4	5	—	—
5-10	18	46	6	7
10-15	92	106	21	23
15-20	27	47	56	54
20-25	7	13	80	80
25-30	2	9	46	49
30-35	—	7	23	25
35-40	—	2	25	31
40	3	6	38	43

Le tonnage total de nos chalutiers était: en 1938 de 2130 tonneaux  
 1948 » 3647 »  
 1949 » 7787 »  
 1950 » 8655 »

La moyenne de tonnage par chalutier était: en 1938 de 13,9 tonneaux  
 1948 » 15,1 »  
 1949 » 26,3 »  
 1950 » 27,4 »

Le tableau ci-après montre que la puissance des moteurs a évolué d'une manière semblable:

TABLEAU III. - *Puissance en C. V. des chalutiers:*

C. V.	Nombre de bateaux		
	1948	1949	1950
1-10	2	—	—
11-25	10	6	6
26-40	70	39	41
41-60	80	118	111
61-80	35	53	57
81-100	34	29	35
101-150	20	41	52
151-200	12	22	30
200	4	5	7

La puissance motrice totale des chalutiers était: en 1948 de 17180 C. V.  
 » 1949 » 24050 »  
 » 1950 » 27570 »

et la puissance moyenne par chalutier était: en 1948 de 64,30 C. V.  
 » 1949 » 76,83 »  
 » 1950 » 81 »

Les différents types de bateaux de pêche ont évolué de façon analogue.

On peut également arriver à un développement de la pêche dans les eaux internes. Nous avons obtenu déjà des résultats intéressants et les prévisions sont optimistes pour l'avenir. Nous avons eu notamment de bons résultats en ce qui concerne l'importation et la culture de la truite arc-en-ciel dans le laboratoire d'incubation artificielle construit spécialement sur la rivière Louros en Grèce occidentale. La culture de la carpe dans les rizières a également été entreprise avec succès. Ces deux secteurs de la production piscicole constituent en Grèce des innovations.

L'acclimatation de la truite arc-en-ciel et son développement dans certains lacs et plusieurs rivières de la Grèce ont été remarquables. A l'âge de cinq mois, nos truites avaient une longueur de 15 cm. alors qu'elles atteignent généralement 6 à 7 cm. dans les eaux européennes. A la fin du onzième mois, il y avait plusieurs truites de 30 cm. de long pesant plus d'un kilo alors que le poids normal est de 70 à 80 grammes.

Ce bref exposé de la situation de notre pêche démontre, croyons-nous, qu'il est possible d'améliorer la pêche en Méditerranée si on applique une politique rationnelle à la solution des problèmes de cette industrie.

Il démontre aussi que notre optimisme sur l'avenir du Conseil général des pêches pour la Méditerranée est absolument justifié.

## DÉCLARATION

faite au nom du Gouvernement de la République française  
par M. Jean Le Gall, Chef de la délégation.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Gouvernement de la République française s'est associé à tous les efforts de cette institution internationale dans la bataille qu'elle a engagée de l'homme contre la faim.

Il ne pouvait donc rester étranger à la nouvelle tâche entreprise dans un même but par le Conseil général des pêches de la Méditerranée, créé en 1949 sous l'égide de la FAO.

Comme il s'est déjà associé aux travaux du Conseil international pour l'exploration de la mer et à ceux de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée, je puis déclarer en son nom qu'il apportera ses experts, ses savants, ses laboratoires maritimes situés sur le littoral méditerranéen, ses navires de recherche, ses laboratoires techniques spécialisés, sa collaboration entière aux travaux du Conseil général des pêches pour la Méditerranée pour généraliser les connaissances acquises, en acquérir de nouvelles sur l'exploration et l'exploitation rationnelle du bassin méditerranéen, mobiliser toutes les ressources qu'il nous offre dans l'intérêt des pêcheurs, et augmenter ainsi les disponibilités alimentaires dans l'intérêt de l'humanité.

## DÉCLARATION

faite au nom de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée par M. Jean Le Gall, Secrétaire général de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée.

C'est en février 1913, lors de l'inauguration du magnifique Musée de la Mer élevé par le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, que s'est manifesté officiellement pour la première fois le désir unanime des pays méditerranéens d'arriver à un accord pour l'exploration et l'étude méthodique de la Méditerranée suivant les mêmes techniques et d'après un plan commun.

La première guerre mondiale empêcha la réalisation immédiate de ce vœu mais le 18 novembre 1919, à Madrid, la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée voyait officiellement le jour.

Il y a de cela 33 ans.

Suivirent vingt années d'activité féconde en résultats, puis la deuxième guerre mondiale l'interrompit. Ce n'est qu'en 1951 qu'elle put la reprendre. Onze états méditerranéens lui ont immédiatement renouvelé leur confiance en lui apportant leur adhésion, et sa dernière Assemblée plénière tenue en Septembre 1951 a établi son programme de travail, désigné ses commissions qui entreprendront, réparties en groupes de travail, l'étude des multiples problèmes que pose encore l'exploration de la mer Méditerranée et celle de ses ressources.

Ce programme est essentiellement scientifique, occasionnellement technique, car il est impossible pratiquement de séparer les sciences océanographiques, auxquelles doit faire appel l'exploration de la mer, des sciences pures et appliquées qui ont pour but l'exploitation de ses ressources.

Les deux sont indissolubles. L'exploitation des ressources d'une mer ne peut se faire sans son exploration préliminaire, sans une étude approfondie du milieu, de la biologie et du comportement dans le milieu des êtres vivants qui l'habitent.

C'est là l'œuvre que la Commission entend continuer avec l'assistance des savants des Etats Membres qui lui ont apporté leur adhésion ou l'ont fait au Conseil général des pêches de la Méditerranée. Elle entend mettre à la disposition de ce Conseil les résultats de ses travaux et étudier dans la collaboration la plus étroite toutes les questions qu'il voudra lui soumettre.

## DÉCLARATION

faite au nom du Conseil international pour l'exploration de la mer par M. Jean Le Gall, Vice-Président du Conseil international pour l'exploration de la mer.

En qualité de Vice-Président du Conseil international pour l'exploration de la mer et au nom de ce Conseil qui m'a chargé de le représenter à la première réunion du Conseil général des pêches pour la méditerranée, je dois vous dire combien a été appréciée l'invitation faite par le jeune Conseil méditerranéen au doyen des Conseils internationaux qui se sont attachés à l'exploration de la mer et à l'exploitation de ses ressources, et qui, précisément, va fêter en octobre prochain le cinquantenaire de sa création.

En son nom, je vous remercie très sincèrement.

Le privilège que lui donne son ancienneté, sa grande compétence indiscutée dans le monde entier me permettent également de dire qu'il suivra avec le plus vif intérêt l'activité du jeune Conseil général des pêches pour la méditerranée, et que celui-ci peut trouver auprès de lui l'audience déjà accordée à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ainsi que sa collaboration entière dans ses travaux.

Les problèmes sur lesquels il s'est penché depuis un demi-siècle sont ceux qui vont se poser pour vous car ce sont ceux-là même qui restent encore à résoudre dans tous les océans.

Il n'y a pas pour nous de pêcheurs grecs, italiens, israéliens, égyptiens, anglais ou français, il n'y a que des pêcheurs anonymes et des hommes qui ont faim, pour qui nous devons faire tout notre possible pour leur assurer une vie meilleure et la juste récompense de leurs pénibles efforts.

## DÉCLARATION

faite au nom du Gouvernement yougoslave  
par M. Tonko Šoljan.

Le Gouvernement yougoslave adresse au Conseil général des pêches pour la Méditerranée, à l'occasion de sa première réunion, ses salutations et ses félicitations.

Conformément aux termes de l'article III de l'accord du Conseil, le Gouvernement yougoslave exprime le plus vif désir de voir le Conseil poursuivre activement et avec efficacité sa mission principale qui consiste à «encourager et coordonner – et j'ajouterai aussi, «organiser» – les recherches et l'application des méthodes perfectionnées employées dans le domaine de la pêche et des industries connexes en vue de l'utilisation des ressources aquatiques».

Le Gouvernement yougoslave souhaite également que le Conseil accomplisse les tâches qui lui incombent:

1. en matière d'exploration scientifique, c'est-à-dire dans un domaine déterminé de l'océanographie qui soit directement et strictement au service de la pêche, spécialement dans la branche de la biologie des pêches;

2. dans le champ de la technique et de la technologie des pêches.

Nous expliquerons en détail notre point de vue à l'occasion des points 6, 8 et 10 du projet d'ordre du jour, mais nous avons cru nécessaire d'exposer dès maintenant quels étaient nos principes de base touchant l'organisation pratique du Conseil et son programme de travail. Selon nous le Comité exécutif permanent devrait avoir un caractère technique, être un organe de travail, et par conséquent les trois fonctionnaires élus composant ce Comité devraient être des techniciens choisis de manière à ce que soit représentée chacune des trois branches principales d'activité du Conseil, c'est-à-dire:

1. la biologie des pêches (question des ressources);

2. la technique de la pêche (question des engins de pêche, des méthodes de pêche et de leur emploi);

3. la technologie alimentaire des pêches (manipulation, conservation, etc.).

De cette manière, chacun de ces fonctionnaires pourrait guider avec la compétence voulue les activités des comités techniques correspondants.

Le Comité exécutif est le seul organe qui travaillera dans l'intervalle des réunions du Conseil dont il sera chargé d'exécuter les conclusions. Pour cette raison, nous attachons une importance toute particulière aux principes qui, selon notre point de vue, devraient présider au choix de ses membres.

En outre, il y a lieu de souligner que ce Comité aura toutes facilités pour se réunir puisque les frais encourus à cette occasion seront à la charge de la FAO.

De l'adoption de ces principes dépendra donc pour une bonne part l'organisation des comités techniques dans le cadre de l'organisation générale du Conseil, et l'institution de ces comités sera en même temps le reflet du programme général de travail du Conseil. L'industrie des pêches en Méditerranée ayant un urgent besoin des avantages pratiques et substantiels que nous attendons de la mise en œuvre de ce programme, nous avons cru devoir prendre la liberté de souligner ces principes dans cette déclaration en formulant le désir que l'Assemblée les fasse siens.



## DÉCLARATION

faite au nom du Gouvernement italien  
par S. E. M. l'Ambassadeur U. Sola.

La délégation du Gouvernement italien, qui a été l'un des premiers à ratifier l'accord de 1949 sur la constitution du Conseil général des pêches pour la Méditerranée, exprime aux membres du Conseil sa vive considération et affirme sa confiance dans l'action collective tendant à améliorer la situation alimentaire générale à laquelle les pêches maritimes contribuent d'une manière substantielle.

La délégation italienne présente particulièrement ses hommages au Gouvernement grec qui a offert son active collaboration pour l'organisation de cette première session du Conseil.

Les Italiens suivent avec grand intérêt toutes les réalisations entreprises ou favorisées par la FAO dans le but d'améliorer le bien-être alimentaire des peuples.

Les populations méditerranéennes ont, depuis les temps les plus reculés, tiré de la mer une grande partie de leurs ressources, et dans toutes les civilisations qui se sont succédées on peut noter, dans la littérature comme dans les arts, l'importance qui était attribuée à la pêche.

Pour l'Italie, pays en forme de presqu'île dont le sol montagneux est, pour sa plus grande partie, faiblement productif, la mer constituait dans les temps anciens une source alimentaire abondante mais devenant plus limitée à mesure que croissait la population. L'industrie de la pêche fait vivre aujourd'hui une partie importante de la population italienne; des recherches récentes conduites par les organismes compétents ont établi d'une façon précise le nombre de bateaux et d'individus pratiquant la pêche: on compte 2.244 bateaux à moteur, 4.552 barques à moteur, environ 33.000 bateaux à rame et à voile, à bord desquels sont embarqués environ 130.000 pêcheurs dont 42.870 sont groupés en coopératives. Enfin, 52 madragues ont été exploitées en 1951.

Si aux chiffres indiqués ci-dessus on ajoute ceux des ouvriers des chantiers navals, des usines mécaniques pour les moteurs de pêche, du personnel des 29 fabriques de filets qui, en 1951, ont produit 2.842 quintaux de filets, du personnel des usines de conserve des produits de la pêche, on voit que la pêche occupe une place considérable dans l'économie italienne.

La production des pêches maritimes a donné en 1951 1.336.866 quintaux de poisson dont 19.778 quintaux de thon pêché par les madragues, 33.561 quintaux de poisson frais ou congelé provenant des pêches en Atlantique, et il faut en outre ajouter 210.085 quintaux de mollusques et 58.765 quintaux de crustacés pour un total de 1.605.716 quintaux.

La valeur de la production a été estimée à environ 36 milliards de liras, non compris le poisson provenant des pêcheries atlantiques.

Ces quelques chiffres donnent une idée de l'importance des pêches aux points de vue social, économique et alimentaire et, par conséquent, justifie l'intérêt que porte notre pays à tout ce qui concerne l'amélioration des conditions de la production, de la distribution, des conserves, des transports, etc. . . , compte tenu du fait que les fonds de pêche en Méditerranée sont, sauf quelques zones, peut-être riches en qualité mais pauvres en quantités.

Par conséquent, la diminution des dépenses d'exploitation ou l'augmentation des quantités débarquées sont les buts vers lesquels le producteur doit tendre afin que sa périlleuse activité soit mieux rémunérée.

L'Italie, pays pour lequel la pêche en Méditerranée revêt une importance toute particulière, espère que cette première réunion du Conseil général des pêches permettra d'examiner les questions techniques d'intérêt commun et que les discussions qui auront lieu conduiront, grâce à des cours pratiques de perfectionnement, à des réalisations effectives.

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS

I. MEMBER COUNTRIES  
PAYS MEMBRES

France

M. JEAN LE GALL, Directeur de l'Office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond Poincaré, Paris.

Dr JEAN DIEUZEIDE (Algérie), Directeur de la Station d'aquiculture et de pêche de Castiglione (Algérie).

M. JEAN GAUDILLIÈRE (Tunisie), Chef du Quartier maritime de Sfax (Tunisie).

Grèce

M. JEAN ZIGHDIS, Ministre de l'Industrie.

M. DIMOSTHÉNIS BITSANIS, Directeur général des pêches, Ministère de l'Industrie.

M. CHRISTOS SERBÉTIS, Inspecteur des Pêches, Directeur du laboratoire des recherches pour la pêche (Athènes).

M. LÉONIDAS PAFAGOS, Conseiller d'Ambassade, Ministère des Affaires Etrangères.

Accompagnaient également la délégation hellénique en qualité d'observateurs: M. MARIOS IOANNOU, Directeur de l'Institut hydrobiologique de Rhodes de l'Académie d'Athènes.

M. GEORGES CALIDOPOULOS, Remplaçant du Directeur du crédit agricole de la Banque agricole de Grèce.

Dr CONSTANTIN KINNAS, Directeur du Service de contrôle vétérinaire de l'alimentation pour Athènes et le Pirée.

Israël

M. ABRAHAM C. A. LIVERAN, Division des Organisations internationales, Ministère des Affaires Etrangères.

M. YAIR KEDEM, Directeur p. i. du Département des pêches, Ministère de l'Agriculture.

Italie

M. UGO SOLA, Ambassadeur d'Italie.

Royaume-Uni

Mr. T. J. EGAN, Attaché à la Légation de Sa Majesté Britannique à Beyrouth - Liban.

Yougoslavie

M. TONKO ŠOLJAN, Directeur de l'Institut océanographique et des pêches de Split.

II. OBSERVERS

OBSERVATEURS

Monaco

M. CÉSAR SOLAMITO, Conseiller Privé de S.A.S. le Prince de Monaco, Conseiller de Légation.

M. GÉRARD BELLOC, S/Directeur du Musée océanographique de Monaco.

Nations Unies

M. F. L. WORMALD, Bureau de l'Assistance Technique à Athènes.

Le Conseil international pour l'exploration de la mer et la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée étaient représentés par M. Jean Le Gall.

The International Council for the Exploration of the Sea and the International Commission for the Scientific Exploration of the Mediterranean were represented by M. Jean Le Gall.

III. SECRÉTARIAT (FAO)

Dr D. B. FINN, Directeur de la Division des Pêches.

M. M. J. GIRARD, Fonctionnaire régional pour les pêches, Secrétaire du Conseil.

LISTE DES DOCUMENTS MIS EN CIRCULATION AVANT ET PENDANT  
LA RÉUNION

LIST OF DOCUMENTS CIRCULATED BEFORE AND DURING THE MEETING

- |   |   |
|---|---|
| <p>CGPM/1. Projet d'ordre du jour.<br/>                 2. Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour.<br/>                 3. Projet de règlement intérieur pour la conduite des débats de la réunion.<br/>                 4. Nomination de comités au sein de la réunion.<br/>                 5. Organisation du Conseil.<br/>                 6. Règlement intérieur.<br/>                 7. et 7 A. Programme de travail.<br/>                 8. Informations d'ordre pratique relatives à la réunion.<br/>                 9. Budget.<br/>                 10. Les pêches en Méditerranée.<br/>                 11. Liste provisoire des documents mis en circulation.<br/>                 12. Liste des participants.<br/>                 13. Note d'information à l'usage des délégués.<br/>                 14. Compte rendu résumé (1ère séance)<br/>                 15. » » » (2ème » )<br/>                 16. » » » (3ème » )<br/>                 17. » » » (4ème » )</p> | <p>CGPM/1. Draft Agenda.<br/>                 2. Agenda Items No. 1, 2, 3.<br/>                 3. Draft rules of procedure for the Meeting.<br/>                 4. Appointment of committees of the Meeting.<br/>                 5. Organization of the Council.<br/>                 6. Rules of Procedure.<br/>                 7. and 7 A - Program of Work.<br/>                 8. Notes on arrangements for the Meeting.<br/>                 9. Budget.<br/>                 10. Mediterranean Fisheries.<br/>                 11. Provisional list of circulated documents.<br/>                 12. List of participants.<br/>                 13. Note of information for the Delegates.<br/>                 14. Summary record (1st meeting)<br/>                 15. " " (2nd " )<br/>                 16. " " (3rd " )<br/>                 17. " " (4th " )</p> |
|---|---|

PANT

ETING

Meeting.

the Meet-

Meeting.

uments.

legates.

## 2<sup>ème</sup> Partie — DOCUMENTS TECHNIQUES

### 2<sup>nd</sup> Part — TECHNICAL DOCUMENTS

	<i>Page</i>
Prévention des accidents des scaphandriers (Groupe d'études et de recherches sous-marines en collaboration avec l'Office scientifique et technique des pêches maritimes, Paris) . . . . .	34 /
Les « Crevettes » des côtes d'Algérie (Dr. Dieuzeide, Directeur de la Station expérimentale d'aquiculture et de pêche de Castiglione) . . . . .	38 /
Tables for computation of Sigma-T for salinities from 38.00 ‰ to 41.00 ‰ and for temperatures from 13.00° C to 31.00° C (O. H. Oren, The Sea Fisheries Research Station, Caesarea) . . . . .	50 /
Perspectives d'utilisation des algues de la Méditerranée (C. M. Maldura, Sous-Directeur du Laboratoire central d'hydrobiologie, Rome) . . . . .	66 /
Some observations on the present state of pond fish culture in Israel (K. Reich, Fish Breeding Research Station, The Hebrew University, Jerusalem) . . . . .	71 /
L'ouverture du chalut en hauteur (A. Percier, Office scientifique et technique des pêches maritimes, Paris) . . . . .	79 /
Les pêches en Méditerranée (Secrétariat du C.G.P.M.) . . . . .	88 /